Chenillé-Champteussé

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MARDI 25 AOÛT 2026 À 20 HEURES 30

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq août à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Jacqueline COTTIER - Maire.

Présents : Mme Jacqueline COTTIER. M. Marc DERENNES. Mme Marie MANGO. M. Olivier VIAUX. M. Denis GUÉMAS. M. Armand du PONTAVICE. M. Olivier de ROUGÉ. M. Vincent BANCHEREAU. Mme Lucie FRADIN. Mme Ophélie NIEZ. Mme Adeline MANCEAU.

Absents excusés : Mme Jacquine MOLINIÉ. M. Xavier FISSET. Mme Valérie GOURGOTTE.

Pouvoirs :
Mme Jacquine MOLINIÉ a donné pouvoir à Mme Marie MANGO.
M. Xavier FISSET a donné pouvoir à Mme Jacqueline COTTIER.
Mme Valérie GOURGOTTE a donné pouvoir à M. Marc DERENNES.

Secrétaire de séance : M. Olivier de ROUGÉ.

Date de la convocation : 14 août 2026
Conseillers en exercice : 14
Quorum : 08
Présents : 11
Votants : 14 dont 03 pouvoirs

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2026 qui ne donne lieu à aucune observation.

DCM 2026-08-01 – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026

Madame la Maire présente au Conseil Municipal l'état des frais de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2025/2026 pour les enfants domiciliés dans la Commune.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les crédits nécessaires au règlement des frais de fonctionnement des écoles selon l'état ci-dessous.

Ecole Publique LE LION D'ANGERS - Art 62875	2.825,08 €
Maternelle - 2 enfants x 1 412,54 €	2.825,08 €

Ecole Publique THORIGNE d'ANJOU - Art 62875	12.183,84 €
Maternelle – 6 enfants x 1 739,03 €	10.434,18 €
Primaire – 3 enfants x 583,22 €	1.749,66 €

Ecole de Querré - Art 62875	1.702,00 €
2 enfants x 851,00 €	1.702,00 €

TOTAL	16.710,92 €

Les sommes correspondantes sont inscrites au budget 2026.

DCM 2026-08-02 – APPROBATION CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE CHENILLÉ-CHAMPTEUSSÉ ET LA COMMUNE DE SCEAUX D'ANJOU RELATIVE À L'ENTRETIEN PAR EMPIERREMENT DU CHEMIN DE LA GRANDE BORNE

Madame la Maire donne lecture du projet de convention à passer avec la Commune de Sceaux d'Anjou qui a pour objet de définir les modalités d'entretien par empierrement du chemin de la Grande Borne, situé sur le territoire des deux communes. Cet entretien se limite exclusivement à l'opération d'empierrement et s'inscrit dans le cadre d'une collaboration intercommunale pour la durée du mandat municipal.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
-approuve le projet de convention à passer avec la Commune de Sceaux d'Anjou qui sera annexé à la présente délibération
-autorise Madame la Maire à signer la convention

LE PETIE CAFÉ

Madame la Maire fait part au Conseil municipal des candidatures reçues dans le cadre de la reprise du commerce multiservices « Le Petit Café ».
À ce jour, 8 candidatures ont été réceptionnées.

- 4 candidats ont été reçus par Madame Cottier et Monsieur Guémas.
- 2 candidats ont été retenus et actuellement dans l'attente de leur retour.
- Les 4 candidatures reçues au cours du mois d'août n'ont pas encore fait l'objet d'un entretien.

Questions diverses

- Repas des ainés : samedi 10 octobre 2026 à la Grange aux Dîmes

- Enquête publique du 03 au 17 septembre 2026 pour l'aliénation de portions de chemins ruraux. Présence du commissaire enquêteur en mairie déléguée de Champteussé sur Baconne le 03 septembre 2026 de 9h à 12h et le 17 septembre 2026 de 14h à 17h

- Avis de consultation du public du 03 septembre 2026 au 01 octobre 2026 pour la régularisation et l'augmentation de l'effectif de l'élevage bovin laitier situé à Louvaines

- Proposition date visite SEDA par les membres du conseil municipal :
 - Lundi 28 septembre 2026 à 18h
 - Vendredi 23 octobre 2026 à 18h

- Réunion d'information en présence de la trésorerie : mardi 29 septembre 2026 à 19h30 suivi du conseil municipal à 21h

- Réunion d'information en présence du Président de la CCVHA et du DGS : mardi 27 octobre 2026 à 19h30 suivi du conseil municipal à 21h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures.

La Maire,

Jacqueline COTTIER

Le Secrétaire de Séance,

Olivier de ROUGÉ

Affiché le 01 octobre 2026